



**ASSOCIATION FRANCAISE DES AMIS DES CHEMINS DE FER  
SECTION RHÔNE ALPES**

**11 Avenue Leclerc  
69007 LYON**

**Bulletin 2006-04**

---

**1)Réunions ordinaires :**

Elles ont lieu au local - 11, avenue Leclerc à partir de 15 heures sauf le 11 novembre 2006, les 23 et 30 décembre 2006.

**2)Projections :**

Le 25 novembre 2006 : video par J.C. Broussier

Le 16 décembre 2006 : Le Japon par " Denis le Moucheron ".

**3)Assemblée générale annuelle :**

Elle aura lieu le 2 décembre 2006 à 9 heures 30, à l'Escale Pastorale 45 rue Louis Saulnier à Meyzieu.

Autobus n° 67 direction Gadelles ou Plantée à 8h30 ou 8h53 à Laurent Bonnevey; arrêt Centre social.

Une assemblée générale extraordinaire nous permettra de modifier les statuts comme cela est décrit ci-après. L'assemblée ordinaire suivra immédiatement

Un repas nous réunira après l'A.G. Ensuite nous nous rendrons au dépôt des tramways de Meyzieu pour une visite de la ligne T3 ex LEA en rame spéciale.

Arrivent en fin de mandat triennal et sollicitent de nouveau vos suffrages.

Messieurs

M. Gilbert AUGIER	Secrétaire
M. François BERNARD	Secrétaire Adjoint
M. Bernard CONY	Responsable du réseau
M. Jacques DOGNIN	Bibliothécaire, Documentaliste, Archiviste
M. Guy TRIMBUR	

Toute autre candidature doit parvenir par écrit au Président avant le terme de l'assemblée générale.

**4)Projet de modification statutaire :**

**1)Exposé des modifications.**

Notre association fonctionne avec des statuts adoptés le 12 décembre 1987, modifiés le 7 décembre 1996. Depuis l'origine, nos institutions ont bien fonctionné malgré deux particularités :

un président élu par « le peuple ».

un conseil relativement restreint.

Le mélange de rigueur et de souplesse a évité des modifications statutaires trop fréquentes ; en outre

notre vie quotidienne a été marquée par des faits qu'il faut souligner :

- jamais nous n'avons déploré de conflit avec le siège national de Paris.
- jamais le conseil n'a sollicité les collectivités territoriales pour qu'elles nous attribuent une subvention.
- jamais il n'a été nécessaire de recourir à la surtaxe régionale prévue à l'article 5.

Aujourd'hui, de nombreuses personnes s'intéressent au chemin de fer. Plus jeunes que la moyenne d'âge de nos sociétaires, elles pratiquent *Internet*. Intéressées ponctuellement par un voyage ou une activité, elles n'adhèrent pas à l'AFAC ; dissuadées par l'obligation de payer au préalable une cotisation jugée trop coûteuse. Elles nous considèrent alors comme une société fermée de vieux retraités, c'est dommage.

D'autant plus que ces personnes vont être plus nombreuses avec la création d'un site Internet attractif.

Pour satisfaire cette nouvelle clientèle, il est opportun de créer une nouvelle catégorie de membres, payant une cotisation réduite pour un temps limité. Place donc aux ADHÉRENTS DÉCOUVERTE. Par ailleurs, de manière plus accessoire, le texte de l'article 6 mentionnant le franc est devenu obsolète, car l'euro est devenu notre monnaie.

Votre conseil a délibéré en sa séance du vendredi 15 septembre 2006 et propose à l'assemblée générale extraordinaire du samedi 2 décembre 2006 les modifications des articles 4, 5 et 7.

Si vous entérinez le projet statutaire, le conseil a décidé de fixer la cotisation annuelle des « adhérents découverte » à 6 euros.

Cette toilette constitutionnelle s'impose maintenant, avant les 20 ans de notre association en décembre 2007.

Enfin, il faut noter que cette réforme n'est pas incompatible avec les statuts de l'AFAC nationale.

## 2) Assemblée générale extraordinaire.

Conformément à l'article 10 de nos statuts, le conseil en ayant délibéré en la séance du 15 septembre 2006, vous êtes invités à approuver les modifications statutaires suivantes, pour être entérinées, ces modifications doivent recueillir la majorité des 2/3.

Article 4 : après le premier paragraphe, ajouter : « Toutefois, de manière dérogatoire et à titre d'essai, l'AFAC Rhône-Alpes accueille des « adhérents découverte » : s'ils participent à l'assemblée générale ordinaire qui suit pour adhésion, ils ne sont pas alors éligibles au conseil. Un an après leur première inscription, ils peuvent, soit quitter l'association, soit devenir membres actifs et payer la cotisation ordinaire ».

Article 5 : ajouter : « les adhérents découverte » acquittent une cotisation spécifique réduite dont le montant est fixé par le conseil ».

Pour tous les membres, les cotisations et les tarifs d'abonnement à la revue *Chemins de fer* sont dissociés.

Article 7 : remplacer la ligne « ... d'acheter ou de vendre des biens mobiliers d'une valeur égale ou supérieure à 10 000 francs par .... 2 000 euros ».

## NOUVEAU :

Article 12 : dispositions transitoires.

Si, dans un délai de deux ans, l'essai s'avère concluant, le conseil délibérera pour décider :

- soit de la pérennisation des « adhérents découverte », la rédaction des articles 4 et 5 sera adoptée en conséquence.
- Soit de la suppression des « adhérents découverte », la rédaction des articles 4 et 5 sera reprise dans sa forme initiale.

Dans les deux cas, point ne sera besoin d'une nouvelle assemblée générale extraordinaire, le présent article sera automatiquement supprimé.

### **5)Visite à Grenoble:**

Le 18 novembre 2006 nous irons visiter le réseau de trams de Grenoble.

Départ Part-Dieu 10h24 Grenoble 11h56

Retour Grenoble 17h10 Part-Dieu 18h43

Nous prévoyons un repas en commun. Pour parcourir les lignes nous utiliserons le ticket Visitag 1 jour qui offre la libre circulation sur le réseau.

Un acompte de 20 EUR vous est demandé pour l'inscription avant le 8 novembre 2006. Le solde sera réglé pendant le trajet de retour.

### **6)Dates de mise en service:**

Le PLM a édité en 1911 un document intitulé " Dates des ouvertures des lignes en exploitation ". Nous pouvons lire les informations suivantes:

Chalon à Vaise	2 voies	10 juillet 1854
La Guillotière à Valence	2 voies	16 avril 1855
St Clair à Ambérieu	2 voies	17 juin 1856
Perrache à La Guillotière	2 voies	10 octobre 1856
Vaise à Perrache	2 voies	10 novembre 1856
Perrache-2 à Perrache-1	2 voies	1er juin 1857 en provisoire.
idem	idem	7 juin 1858
Lyon à Bourgoin	2 voies	1er juillet 1858
Brotteaux à La Guillotière	2 voies	24 avril 1859
Brotteaux à St clair	2 voies	1er juin 1859
Lyon-Croix-Rousse à Sathonay	2 voies	30 juillet 1863
Lyon-Saint-Paul à Charbonnières	1 voie	17 janvier 1876
Collonges à Lyon St Clair	2 voies	1er avril 1890
raccordement de la Mouche	2 voies	8 avril 1890
St Clair à Sathonay	2 voies	15 mai 1900

La première ligne avait été ouverte par la Compagnie du Chemin de Fer de Saint Étienne à Lyon.  
Givors à Lyon-Perrache (quai) 1 voie 3 avril 1832.

### **7)Bernina:**

Le COPEF a annulé le voyage sur la ligne de la Bernina;

Motif:

impossible d'avoir des prix pour les chambres c'est la pleine saison.

pas de chambre individuelle

répartition du groupe dans plusieurs hôtel

budget individuel dépassant les 800 EUR.....

Il est reporté à la fin du mois de janvier 2008. Faites nous savoir si vous êtes toujours intéressés.

Bulletin d'inscription  
Déjeuner du samedi 2 décembre 2006  
Meysieu

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

S'inscrit pour personne(s)

Verse la somme de 31 EUR x =

Par chèque à l'ordre d'AFAC Rhône-Alpes et adressé à Monsieur Alain THOZET  
26 chemin de Naive 69230 SAINT-GENIS LAVAL  
Téléphone : 04.72.39.95.92 (après 20 heures S.V.P.) avant le 20 novembre 2006 délai de rigueur.

---

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LE VOYAGE

Grenoble le 18 novembre 2006

NOM : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

S'inscrit pour personne(s)

Choisit la catégorie

A Groupe

B Cheminot

Verse la somme de 20 EUR x =

Par chèque à l'ordre d'AFAC Rhône-Alpes et adressé à Monsieur Alain THOZET  
26 chemin de Naive 69230 SAINT-GENIS LAVAL  
Téléphone : 04.72.39.95.92 (après 20 heures S.V.P.) **PAR RETOUR DE COURRIER.**  
Joindre une enveloppe timbrée pour les détails définitifs du voyage.